Tomblaine
lundi 7 mai 2018 09:15

La ville de Tomblaine sera pavoisée le mardi 8 mai, le mercredi 9 mai et le jeudi 10 mai suite à la communication de Monsieur le Préfet de Meurthe–et-Moselle et conformément aux instructions ministérielles.

Sachez que si le drapeau français flottera sur Tomblaine ces trois jours là, c'est pour :

- la journée nationale de commémoration du 72ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945,
- la journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert SCHUMAN du 9 mai 1950,
- la commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage le 10 mai.

Phoca PDF